

FICHE ACTION GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR

ORDRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

VIGILANCE VERTE ET VIGILANCE JAUNE

- **Sensibiliser les professionnels** au repérage des personnes à risques et à la diffusion des messages de prévention auprès des patients.
- Participer au **Comité Départemental Canicule**.
- **Informers l'ARS** de tout événement en lien avec la chaleur :
 - o augmentation des consultations ;
 - o augmentation des pathologies liées à la chaleur ;
 - o toute difficulté rencontrée.
- Transmettre à l'ARS les **mesures proposées ou mises en œuvre** sur le territoire pour assurer une **présence suffisante de médecins de ville** durant la période de tensions.

VIGILANCE ORANGE : ALERTE CANICULE

- **Poursuivre et renforcer les actions** mises en place aux niveaux vert, jaune.
- **Diffuser l'information** auprès des professionnels du changement de vigilance.
- **Informers les médecins libéraux des actions à mettre en œuvre** :
 - o informer l'ARS de tout phénomène jugé anormal ;
 - o sensibiliser les patients aux mesures préventives et curatives ;
 - o inciter les patients à rejoindre les lieux rafraîchis ou climatisés mis à disposition par les mairies ;
 - o renforcer les gardes.
- Assurer la **rotation des médecins** présents sur le terrain.

VIGILANCE ROUGE : ALERTE CANICULE EXTRÊME

- **Poursuivre et renforcer les actions** mises en place aux niveaux vert, jaune et orange.

LEVÉE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON

- En cas de passage en vigilance orange/rouge, établir un **bilan des actions** à transmettre à l'ARS.